

Informations pratiques concernant le déroulement des oraux de la banque BCPST Inter-ENS/ENPC

Session 2019

Convocations aux épreuves orales.

Elles seront disponibles sur le site :

<https://www.banques-ecoles.fr/>

Pour la retirer, vous devrez vous connecter ("Se connecter" en haut à gauche) avec votre numéro de candidat et votre code signature SCEI.

Secrétariat du concours BCPST.

Le secrétariat qui gère l'ensemble des épreuves de la banque BCPST inter ENS/ENPC est basé à l'ENS de Paris (45 rue d'Ulm), **salle Beckett**. Il peut être joint par :

- téléphone au 01 44 32 29 68
- courrier électronique à l'adresse : oraux-concours-sciences@ens-lyon.fr

Le secrétariat sera ouvert du jeudi 13 juin (13h) au vendredi 5 juillet (18h), chaque jour d'épreuve (ouverture 30 minutes avant le début de la première épreuve, fermeture 30 minutes après la fin de la dernière épreuve).

Le contacter si vous devez déplacer une épreuve, indépendamment du lieu où elle se déroule. **Privilégiez alors le courrier électronique au téléphone**, en exposant précisément vos contraintes d'emploi du temps et en indiquant vos disponibilités. Préciser également votre numéro de candidat.

Épreuves se déroulant à l'ENS de Lyon.

- Le secrétariat d'accueil est situé sur le site Monod de l'ENS de Lyon, (46 allée d'Italie - **salle LE C 53**). Suivre le fléchage depuis l'accueil principal.

Ce secrétariat peut être joint du mardi 18 juin au vendredi 5 juillet, par :

- téléphone au 04 72 72 89 47 de 7h30 à 18h45
- courrier électronique à l'adresse : oraux-concours-sciences@ens-lyon.fr

Les candidats sont accueillis par les étudiants du BDE, la veille de leur épreuve.

- Pour ce qui concerne l'hébergement à Lyon, consultez le site : <https://banques-ecoles.fr/>

Épreuve de TIPE.

Les candidats admissibles devront avoir transmis leur rapport de TIPE et la page de garde, **sous format numérique PDF** sur le site :

<https://banques-ecoles.fr/>

Vous connecter (“*Se connecter*” en haut et à gauche de la page d'accueil) avec vos numéro et code confidentiel SCEI. Vous accéderez directement à l'écran du module de dépôt. Le rapport et la page de garde doivent être transmis séparément. Chaque fichier ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

***L'accès au module de dépôt sera ouvert
du jeudi 6 juin 2019 au jeudi 13 juin 2019 inclus***

Rappelons que le rapport doit comporter entre 6 et 10 pages (soit au maximum 20 000 caractères), illustrations comprises. Les textes et figures doivent être l'oeuvre du candidat : les reproductions et les copies ne sont pas acceptées sauf, éventuellement, pour des documents de base servant à la question de départ.

* * *